

Formation ASRA | Agent de Sécurité Renforcé Armé (D)

Formation initiale

Objectif de la formation ASRA (Agent de Sécurité Renforcé Armé)

La formation d'agent de sécurité armé (ASRA) a pour but de former les agents au maniement d'une arme de catégorie D (non létales, du type : tonfas, bâtons télescopiques, etc...).

Contenu du programme

- ▶ **UV1** : Connaître et maîtriser le cadre juridique
- ▶ **UV2** : Connaître et maîtriser les caractéristiques et les règles de sécurité liées aux armes de catégorie D
- ▶ **UV3** : Pratiquer l'armement de catégorie D
- ▶ **UV4** : Prévenir et intervenir de manière graduée

Durée de la formation

77 heures (hors examen), soit 84 heures avec examen (7h00 examen)

Evaluation de la formation

Évaluation UV1 & UV2 : 30 questions QCM (45" par questions)

Évaluation UV3 : Réalisation par le candidat d'un circuit d'une durée de 15 minutes comprenant des ateliers de restitution technico-tactiques

Évaluation UV4 : le candidat en binôme effectue deux rondes de sécurité dynamiques, pratiques et scénarisées d'une durée de 15 minutes

Moyens pédagogiques

- Matériel d'entraînement dédié au self-défense
- Les matériels nécessaires à la pratique des premiers secours
- Un défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique
- Un kit médical de secourisme Tactique
- Des matraques de type bâton de défense ou tonfas
- Des matraques ou tonfas télescopiques
- Des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie D
- Des boucliers de percussions
- Des paires de protèges tibias, des coquilles de protection génitale, des paires de gants de type MMA.

École Européenne de Sécurité Privée

Hôtel de Madame de Pompadour – 7 Rue des Réservoirs, 78000 VERSAILLES

Tél : 07 68 58 77 69 | contact@eesp.fr

Autorisation d'exercice : FOR-078-2026-09-10-20210587817

Autorisation préfectorale : 078-0012

Habilitation INRS : 1287004/2017/SST-01/O/12